

UNE PROTECTION POUR LES EXPORTATEURS

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé à la Chambre des communes, un programme en quatre parties visant à protéger les exportateurs canadiens de pertes encourues à cause des facilités de financement à l'exportation accordés par certains gouvernements étrangers. M. Pepin a déclaré que "la plupart des pays évolués accordent déjà depuis plusieurs années, des facilités de financement à leurs exportations. Durant les deux dernières années, cependant, même si les taux d'intérêt ont partout augmenté très rapidement, certains gouvernements ont maintenu leurs taux de financement aux exportations au même niveau qu'auparavant".

"En plus d'une pénurie de fonds sur les marchés domestiques, la possibilité de financer à des taux d'intérêt plus bas est devenue un élément important influant sur les ventes à l'exportation dans les pays industrialisés. C'est là le problème," a ajouté le ministre.

MESURES PROPOSÉES

Afin de protéger nos manufacturiers des torts que pourrait leur causer ce genre de concurrence, M. Pepin déclare que le Gouvernement prendra les mesures suivantes:

Premièrement, le Canada aura recours à tous les moyens compatibles avec ses engagements internationaux afin de restreindre, je le répète, le financement par les gouvernements étrangers de leurs exportations vers le Canada dans les cas où cela porte préjudice à l'industrie canadienne. Dans ce contexte, nous envisagerons, dans des cas spécifiques, le recours aux dispositions de la Loi anti-dumping.

Deuxièmement, nous faisons des démarches auprès de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) pour l'établissement de règles visant l'octroi, entre pays industrialisés, de crédits à l'exportation recevant un appui gouvernemental.

Troisièmement, en offrant des stimulants, le ministère de l'Expansion économique régionale tiendra compte des conséquences défavorables que le financement à l'exportation offert par les gouvernements étrangers peut avoir sur l'industrie canadienne. La Loi sur les stimulants à l'expansion régionale prévoit déjà que les manufacturiers canadiens auront toujours l'occasion de fournir la machinerie et l'équipement nécessaires à la réalisation de projets bénéficiant de cette loi s'ils sont concurrentiels en matière de prix, qualité et livraison.

Quatrièmement, en attendant l'établissement de règles internationales, la Société pour l'expansion des exportations continuera à offrir aux firmes canadiennes des conditions de financement comparables à celles des autres pays afin qu'elles demeurent concurrentielles, à l'étranger, lorsqu'elles le sont en matière de prix, de qualité et de livraison.

M. Pepin a souligné que le Gouvernement est convaincu que, dans plusieurs cas, le fait que les fabricants étrangers bénéficient d'excellentes facilités de financement a nuí considérablement aux entreprises canadiennes qui auraient pu autrement soutenir la concurrence aussi bien en matière de prix que de qualité et de délais de livraison.

TRAITEMENTS DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉS

Les traitements des professeurs des universités et collèges varient entre moins de \$7,000 et plus de \$30,000 pour l'année scolaire 1969-70. Le nombre total de professeurs est de 21,742 et le traitement médian, de \$13,265.

L'analyse détaillée des traitements des professeurs de 65 universités et collèges montre que le traitement médian est de \$24,067 pour les doyens, de \$19,870 pour les professeurs titulaires, de \$15,012 pour les professeurs agrégés, de \$11,837 pour les professeurs adjoints, de \$14,050 pour les professeurs non classés et de \$9,441 pour les chargés de cours.

En Ontario, le traitement médian est de \$14,030; dans les provinces de l'Ouest, de \$13,288; au Québec, de \$13,016; et dans les provinces de l'Atlantique, de \$11,535.

COMMISSION MIXTE CANADA-TUNISIE

Une délégation tunisienne présidée par M. Chedly Ayari, secrétaire d'État au Plan de Tunisie, est venue à Ottawa du 8 au 10 juin, afin de participer à la deuxième session de la Commission mixte Canada-Tunisie. La première session de la Commission avait eu lieu à Tunis au mois de février 1969.

L'idée de cette Commission remonte à la visite officielle du Président Bourguiba au Canada en 1968. Les réunions périodiques de la Commission offrent l'opportunité aux deux pays de traiter en profondeur les problèmes qui leur sont communs.

Après avoir fait un tour d'horizon des questions internationales et des problèmes d'intérêt commun, la Commission a passé en revue la plupart des domaines qui intéressent tout particulièrement les deux pays dans leurs relations bilatérales. Ainsi le programme de coopération économique et technique, les relations commerciales, les affaires culturelles et l'immigration ont fait l'objet d'une analyse en profondeur. La Commission a fait le point dans tous ces domaines et a fourni l'occasion d'arrêter les orientations qui seront suivies à l'avenir.

La délégation canadienne était présidée par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et comprenait M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire, l'ambassadeur canadien à Tunis, M. d'Iberville Fortier, ainsi que des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Agence canadienne de Développement international (ACDI).